



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement bilingue dans l'académie de Strasbourg

Question écrite n° 5852

Texte de la question

M. Bruno Fuchs interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement bilingue dans l'académie de Strasbourg. Les langues étrangères sont devenues un élément essentiel de l'employabilité des jeunes, en France et à l'étranger. Dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la maîtrise de la langue allemande représente une chance unique d'intégrer d'autres marchés du travail. À la rentrée 2016 dans l'académie de Strasbourg, parmi les 180 284 écoliers du premier degré public et privé, 27 874 (15,5 %) bénéficiaient d'un enseignement bilingue à parité horaire. Malgré l'existence de ce dispositif, le niveau de maîtrise de la langue allemande est en constante baisse. Par conséquent, les entreprises suisses ou allemandes ne se retournent plus, ou que trop rarement, vers les travailleurs français, alors que leur manque de main-d'œuvre est manifeste. L'académie de Strasbourg fait à juste titre, la promotion de cet enseignement bilingue, mais il est malheureusement rendu chaotique par le déficit chronique d'enseignants en langue allemande. Dans cette discipline, le nombre de candidats reste le plus souvent inférieur aux besoins de l'éducation nationale, qui n'a d'autre choix que de faire appel à des contractuels voire à des parents d'élèves pour pallier les carences d'effectifs. De plus, en cas d'absence, le non remplacement des professeurs d'allemand de ces *cursus* bilingues est trop fréquent. Cette absence de stabilité dans le *cursus* est très fortement préjudiciable pour les élèves et provoque des abandons de ce cursus bilingue notamment au collège. Ce manque de personnel, ajouté à un manque de ressources, représente un frein important, à la fois pour un bon apprentissage de la langue mais également pour l'ouverture de nouvelles classes, qui permettrait d'offrir cet enseignement à un plus grand nombre d'élèves. De surcroît, ce déficit d'enseignants inquiète fortement les parents d'élèves et peut potentiellement les dissuader d'inscrire leurs enfants dans ce cursus bilingue. Une solution à envisager pour répondre à ce déficit d'enseignants serait d'étendre le dispositif des enseignements de langue et de culture d'origine à l'allemand. C'est pourquoi il lui demande quels moyens le Gouvernement compte mettre en œuvre pour augmenter le recrutement des professeurs en langue allemande, assurer leur remplacement en cas d'absence, afin que l'éducation nationale se donne les moyens de ses ambitions ou alors qu'elle cesse de faire la promotion d'un dispositif qu'elle n'a pas les moyens d'assurer.

Texte de la réponse

L'académie de Strasbourg met en œuvre de longue date une politique volontariste de développement de l'enseignement de la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales, en lien avec les collectivités territoriales. L'Académie de Strasbourg est signataire d'une convention quadripartite avec les collectivités (Région Grand Est, Département du Bas-Rhin, Département du Haut-Rhin) pour soutenir cette politique et mettre en œuvre des actions visant l'attractivité et la qualité des cursus bilingues, de la maternelle au baccalauréat. Les classes et sections bilingues de l'académie de Strasbourg ont connu durant les dernières années une croissance importante puisque leurs effectifs à l'école primaire et au lycée ont été multipliés par 2,1 depuis 2006, et par 2,3 au collège. Plus concrètement, le développement des sections bilingues s'est traduit, à la rentrée 2016 et dans le seul enseignement public, par l'ouverture de 6 classes en maternelle, de 44 classes en école élémentaire et de 11 classes en collège. Au total, cela représente plus de 1 200 classes et sections

pour lesquelles l'académie de Strasbourg affecte 566 équivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le nombre de journées d'enseignement non remplacées en allemand dans le cursus bilingue durant l'année scolaire en cours représente seulement 1,94 % du temps d'enseignement pour le Bas-Rhin ; les problèmes de non-remplacement sont donc très limités dans cette filière. Le bon fonctionnement de la voie bilingue à parité horaire est reconnu pour la très grande majorité des sites bilingues et un maillage territorial très satisfaisant est désormais atteint. À la rentrée 2017, ce sont 28 941 écoliers (premier degré, public et privé) qui bénéficiaient d'un enseignement bilingue, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à la rentrée 2016. Dans le second degré, les effectifs d'élèves suivant un enseignement bilingue ont également augmenté entre 2016 et 2017, passant de 34 331 à 36 454 élèves, soit une augmentation de 6,1 %. Il faut noter que la moitié des collèges de l'académie offrent un cursus bilingue et que la totalité des collèges proposent des classes bi-langues, dont bénéficient plus de 75 % des élèves de l'académie. La convention cadre signée le 1er juin 2015 entre l'État, le rectorat de Strasbourg, la région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et sa déclinaison en « convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace », pour la période allant du 1er septembre 2015 au 31 août 2018, fixent comme priorité d'inscrire dans la durée cette politique linguistique régionale. Pour renforcer les compétences langagières et culturelles, l'article 2 de cette convention opérationnelle prévoit des partenariats entre écoles ou établissements français et allemands de grande proximité autorisant des dispositifs alternatifs et innovants comme les échanges de professeurs, de classes ou le co-enseignement. L'article 4 de cette même convention propose différents dispositifs permettant d'élargir le vivier de futurs enseignants de et en langue régionale. Parmi ces dispositifs figurent une meilleure promotion des cursus universitaires en langue régionale, la revalorisation de bourses spécifiques aux étudiants qui se préparent au concours spécial de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) en langue régionale, le cursus intégré franco-allemand permettant la titularisation de professeurs des écoles aussi bien en France que dans le Bade-Wurtemberg, le diplôme d'intervenant bilingue conçu par l'Université de Haute-Alsace, le Diplôme d'université de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Strasbourg « enseigner sa discipline en allemand », les stages dans des classes de cursus bilingue pour les étudiants de master 1 et 2 professionnalisant MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Pour les enseignants déjà en place, l'effort de formation continue se traduit par des stages de formation linguistique et pédagogique en Allemagne en coopération avec l'Institut Goethe, des programmes d'échanges renforcés et des certifications. Pour les ouvertures des sections bilingues en collège, une attention particulière est portée aux ressources humaines, notamment dans les disciplines non linguistiques (DNL), comme les mathématiques, l'histoire-géographie, l'éducation physique et sportive... L'académie organise chaque année une session de certification complémentaire, qui permet aux enseignants de disciplines variées de certifier leur niveau d'allemand, afin de pouvoir intervenir ensuite en section bilingue en langue régionale ou en section européenne. À la session 2016, 26 candidats (toutes disciplines confondues) ont obtenu leur certification ; à la session 2017, ils étaient 35. Pour pallier le déficit en enseignants dans le premier degré, la convention opérationnelle prévoit que les ressources du fonds de concours affectées à la masse salariale soient peu à peu réduites afin de réallouer la somme dégagée aux actions contribuant à une meilleure attractivité du métier d'enseignant dans le cursus en langue régionale. Concrètement, cela s'est traduit en 2016 par le doublement de la prime attribuée aux enseignants de la voie bilingue et des bourses d'études pour les étudiants inscrits en master mention MEEF. Cet effort de l'État et des collectivités territoriales permet un accroissement du nombre de postes ouverts au CRPE spécial de 2018 dans l'académie : 58 postes au concours externe (soit 3 postes de plus par rapport à 2017), auxquels il convient d'ajouter 12 postes au concours interne (soit 2 postes supplémentaires par rapport à 2017). Ce concours spécial, bien qu'il ne permette pas de recruter la totalité du contingent prévu, est chaque année plus productif. En 2017, 37 professeurs ont été recrutés pour la voie bilingue (pour 50 postes ouverts au concours). Ainsi, cette croissance du nombre d'enseignants accompagne la hausse des effectifs d'élèves et lève progressivement les freins au développement de l'enseignement bilingue dans l'académie de Strasbourg. En 2018, une nouvelle convention opérationnelle sera signée entre l'académie de Strasbourg et les collectivités. De nouveaux leviers ont été identifiés à l'issue d'une large concertation ouverte aux fédérations de parents d'élève, aux collectivités et aux associations. Ils seront mis en œuvre dès la rentrée 2018-2019. L'allemand est aussi une langue d'accès à l'emploi, en particulier dans le contexte transfrontalier de la bande rhénane. Pour améliorer l'employabilité des jeunes de la voie professionnelle, il faut leur donner un bagage linguistique adapté. L'académie de Strasbourg a mis en place un dispositif innovant de double certification appelé Azubi-bacpro pour les élèves qui préparent un baccalauréat professionnel. Ce dispositif leur permet d'acquérir non seulement la langue, mais aussi les

compétences professionnelles et culturelles qui leur faciliteront une insertion dans les entreprises germanophones. Les élèves de la première promotion ont obtenu leur diplôme en juillet 2017. Des périodes de formation dans les entreprises allemandes et des contrats d'apprentissage sont également développés, permettant ainsi à de plus en plus de jeunes d'avoir une expérience professionnelle en Allemagne. Certaines entreprises recrutent régulièrement des apprentis et prennent des stagiaires, à l'instar d'Europa-Park, qui a renouvelé une convention avec l'académie de Strasbourg en 2017. Par ailleurs, le réseau des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (GRETA) permet de mettre en place des réponses spécifiques pour les publics adultes (notamment des demandeurs d'emploi), qu'il s'agisse de formations en allemand professionnel (débutant ou confirmé) ou de réponses à des demandes spécifiques d'entreprises implantées en Allemagne. Ainsi, si les entreprises peinent encore à trouver des personnels germanophones dans certains secteurs d'activité, les outils et dispositifs mis en œuvre permettent d'être optimiste pour l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Fuchs](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5852

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1565

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7358